



NOTE DGPN SUR LES VÉHICULES :

Acte II

La déclinaison en Sécurité Publique : un beau cadeau de départ de l'ex-DCSP...



Nous vous avons récemment fait connaître nos réactions concernant l'instruction sur les nouvelles conditions d'utilisation des véhicules par les commissaires de tous grades, une note DGPN qui a été rédigée en catimini puis diffusée durant le scrutin des élections professionnelles.

Désormais, c'est une note de Pascal Lalle, encore à cette date DCSP, "explicitant" les modalités de l'instruction qu'il convient d'appliquer aux commissaires exerçant en Sécurité Publique qui est arrivée dans tous les services le 24 décembre dernier, non seulement veille de Noël mais surtout 3 jours avant son départ à l'IGA...

Comme à l'occasion de la parution de l'instruction DGPN, nous déplorons bien sûr que le même raisonnement ait prévalu, à savoir l'absence de dialogue social avec les représentants de celles et ceux qui sont prioritairement concernés que une diffusion au moment le plus inopportun possible.

Mais nous constatons surtout que la colère légitime suscitée par cette note DCSP prend aujourd'hui une ampleur inédite au regard de l'importance du nombre de collègues de tous grades et de tous positionnements au sein de cette direction qui s'adressent à nous pour s'insurger à juste titre contre les modalités d'utilisation prescrites en DCSP.

Que précise la déclinaison DCSP ?

Simplement que la nomenclature des véhicules utilisables par les chefs de services avec des niveaux de gammes revus à la baisse pour tous doit être strictement appliquée en Sécurité Publique, c'est-à-dire que **tous les commissaires devront impérativement utiliser des véhicules dits de segment B2** ("de transport de personnes avec un faible volume"), **c'est-à-dire des Renault Clio ou Citroën C3, Ford Fiesta ou Opel Corsa**, à l'exception de celles et ceux qui sont soit titulaires d'un emploi de CG et d'IG soit commissaires divisionnaires exerçant des fonctions de DDSP et dotés d'un véhicule de fonction, ces collègues ayant l'insigne honneur de rouler en "luxueuse" ... Peugeot 308 ou autre Renault Mégane.

Cette mise en conformité avec les restrictions de gamme édictées par le DGPN doit évidemment être réalisée dans les meilleurs délais, en passant commande de voitures de petit gabarit qui ne sont presque plus utilisés en SP du fait de caractéristiques impropres à un usage "policiers" de ce type de véhicule (volumétrie trop faible pour embarquer du matériel MO, pour être à plusieurs personnes, de transporter des mis en cause...)

Pourtant, la note DCSP prétend tenir compte des **nécessités opérationnelles** en évoquant notamment les cortèges officiels **qui permettraient "pour le temps de la mission de permuter le véhicule mis à disposition avec un véhicule d'un segment supérieur issu du parc roulant disponible du service"**.

Cette conception du métier de commissaire en SP dont l'aspect opérationnel serait donc cantonné à des nécessités de service programmées est juste incroyable!

Peut-être faut-il déduire de cette note que les contraintes que subissent aujourd'hui nos collègues en Sécurité Publique, de loin les plus nombreux du corps de conception et de direction, n'ont plus lieu de l'être?

Doit-on partir du principe qu'il n'y a pas de nécessité de service à effectuer une mission opérationnelle en dehors des horaires de bureau et des événements programmés dès lors que le commissaire concerné utilise le véhicule dédié au personnel non opérationnel qu'il serait à ce moment?...

Plus largement, nous peinons à percevoir les futures modalités d'organisation des services pour "coller" aux prescriptions de cette note. Faudra-t-il prévoir de mettre en réserve les véhicules utilisés jusqu'à présent pour leur emploi futur et exclusif en VO ou dans le cadre d'événements d'ordre public? Dans ce cas, où serait la notion d'économie pourtant sous-jacente à cette note inique ?

Faudra-t-il que les commissaires de police établissent de véritables tableaux de service, heure par heure, de l'utilisation des véhicules, prescrivant par exemple des retours au service en cours de vacation pour que les fonctionnaires de la BAC ou d'ailleurs consentent à prêter leur véhicule ou à l'échanger avec celui de leur chef?...

Tout ceci nous rappelle un peu les SHADOKS et ne peut que conduire à saper davantage la pyramide hiérarchique.

Mais ne serait-ce pas le but recherché à travers cette mesure démagogique?

Quoiqu'il en soit, cette note DCSP est affligeante par ses conséquences inadmissibles.

Par exemple, en termes de **représentation**, un DDSP, fut-il inspecteur général, devrait au quotidien utiliser une Peugeot 308 pour ne pas faire de l'ombre au sous-préfet d'arrondissement conduit par son chauffeur en Renault Talisman.

Un DDSP adjoint d'un grand département irait aux cérémonies commémoratives conduit par un chauffeur en Renault Clio.

Pour ce qui concerne **l'opérationnalité du commissaire**, un chef de Sûreté Départementale ne pourrait plus intervenir sur les dispositifs pour interpellier et ramener des mis en cause avec sa Ford Fiesta et devra rendre à ses effectifs la 308 qu'il utilisait (des effectifs qui rentreront chez eux avec ladite 308 pour leurs permanences OPJ...). Comme un gradé OPJ, le chef SD pourrait utiliser un véhicule Peugeot 308 seulement sur ses permanences.

Un chef de SOP devrait gérer des MO non prévus en Clio avec chauffeur, radio, matériel d'intervention etc.

La conception technocratique de l'utilisation des véhicules est dévalorisante pour chaque commissaire dont le véhicule est perçu uniquement comme un moyen de déplacement entre le lieu de travail et le domicile, au même titre qu'une carte de transport pour celui qui regagne un bureau parisien sans subir les contraintes de terrain.

Cette nouvelle instruction est empreinte d'un mépris qui est vivement ressenti par les commissaires de tous grades qui ne comptent pas leurs heures en Sécurité Publique et qui n'avaient pas besoin de cela pour constater le peu de cas que fait leur direction d'emploi de leurs servitudes quotidiennes...



Nous pouvons remercier monsieur Pascal LALLE du beau cadeau de Noël qu'il a pris la peine d'adresser dans la précipitation de son départ à l'inspection générale de l'administration aux membres de son corps d'appartenance qui persistent à s'investir courageusement dans les lourdes tâches qui incombent à la mission de Sécurité Publique .

Nous nous devons surtout de relayer à nos autorités le ras-le-bol de celles et ceux de nos collègues qui exercent en Sécurité Publique, des commissaires dont les contraintes sont aujourd'hui les plus denses et qui reçoivent pour toute reconnaissance de leur investissement quotidien (sans récupérer la moindre heure supplémentaire, souvent sans prendre leurs repos légaux) **aux côtés de leurs effectifs des instructions qui dénigrent leur caractère opérationnel, alors qu'ils sont épuisés par des semaines de mobilisation face au mouvement des "gilets jaunes" et qu'ils tiennent leurs services à bout de bras.**

On ne s'y prendrait pas mieux si l'on souhaitait **la perte d'une direction centrale** qui subit un exode toujours plus massif de ses chefs de service vers d'autres directions qui les traitent avec davantage d'égards...

En dépit du refus qui nous a été opposé (tant par le directeur général que par ses proches conseillers et rédacteurs d'un texte incompréhensible, inutile et totalement hors sol), le retrait de l'instruction initiale du DGPN s'impose avant que l'écœurement des commissaires ne dégénère davantage...

La bienveillance affichée comme les louanges publiquement adressées par nos autorités pour la disponibilité hors norme qui est démontrée doivent aujourd'hui se concrétiser par des actes.

C'est en tout cas ce que nous revendiquerons auprès de Messieurs CASTANER et NUÑEZ que nous rencontrons vendredi 18 janvier prochain au cours d'une réunion des organisations du CCD dans la continuité des audiences relatives aux autres corps actifs (ayant notamment conduit au protocole du 19 décembre 2018 avec les syndicats des gradés et gardiens).

Parmi les mesures à envisager avec eux, comptez sur nous pour réclamer de nos autorités le retrait pur et simple de ces textes.

Seul ce geste fort serait à même de mettre un terme à l'humiliation ressentie par nombre d'entre vous qui exercez un métier réellement opérationnel dans des conditions difficiles en constatant l'absence totale de reconnaissance de leur implication à servir leur pays, comme les dernières instructions reçues l'illustrent si bien...

Olivier BOISTEAUX,
Président du SICP

Jean-Paul MEGRET et Mickaël TREHEN,
Secrétaires nationaux



Syndicat Indépendant des Commissaires de Police
4, rue Blanche - 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

09 87 10 75 63

secretariat@commissaires.fr

www.commissaires.fr

@SICPCommissaire

@SICPcommissaires